

Représentants des usagers (RU) en Commissions des usagers (CDU) Etablissements de santé du Val de Marne (94) Liste des mandats vacants au 26 octobre 2020

Une Commission des usagers (CDU) est installée dans chaque établissement de santé pour représenter les patients et leur famille et ainsi participer à l'élaboration de la politique menée en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers. 4 membres de ces commissions sont des représentants des usagers, ce sont des bénévoles d'associations agréées pour représenter les usagers. Dans le Val de Marne, 48 mandats de représentants sont vacants. Voici la liste :

	Etablissement sans RU		Etablissements avec seulement 1 RU
--	------------------------------	--	---

94 Département des Yvelines				
Etablissement	Ville	Statut	postes vacants titulaires	postes vacants suppléants
CLINIQUE LA CONCORDE	ALFORTVILLE	PRIVE	0	0
ECOLE EXPERIMENTALE DE BONNEUIL - HJ POUR ENFANTS C.E.R.P.P	BONNEUIL-SUR-MARNE	PRIVE	0	2
HOPITAL PRIVE DE MARNE LA VALLEE	BRY-SUR-MARNE	PRIVE	0	2
HOPITAL SAINT CAMILLE	BRY-SUR-MARNE	ESPIC	0	0
CLINIQUE DE CHAMPIGNY	CHAMPIGNY	PRIVE	0	2
HOPITAL PRIVE PAUL D'EGINE	CHAMPIGNY	PRIVE	0	2
CLINIQUE DE BERCY	CHARENTON-LE-PONT	PRIVE	1	2
CLINIQUE DE SOINS DE SUITE DE CHOISY	CHOISY-LE-ROI	PRIVE	0	1
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE CRETEIL	CRETEIL	PUBLIC	0	0
GRUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR	CRETEIL	APHP	0	0
HOPITAL DE JOUR LIONEL VIDART	CRETEIL	PRIVE	0	0
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE NATIONAL FRESNES	FRESNES	PUBLIC	1	1

C.H.I. DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT FONDATION VALLEE	GENTILLY	PUBLIC	0	0
HOPITAL CHARLES FOIX - HOPITAUX UNIVERSITAIRES PSL-CFX	IVRY-SUR-SEINE	APHP	0	0
CLINIQUE LES TOURNELLES	L HAY-LES-ROSES	PRIVE	0	2
CENTRE HOSPITALIER LES MURETS	LA QUEUE-EN-BRIE	PUBLIC	1	2
HOPITAL BICETRE	LE KREMLIN-BICETRE	APHP	0	1
KORIAN JONCS MARINS	LE-PERREUX-SUR-MARNE	PRIVE	1	2
EMILE-ROUX	LIMEIL-BREVANNES	APHP	0	2
HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD	NOGENT-SUR-MARNE	PRIVE	0	1
MAISON DE SANTE DE NOGENT SUR MARNE	NOGENT-SUR-MARNE	PRIVE	0	2
CLINIQUE JEANNE D'ARC	SAINT-MANDE	PRIVE	0	2
HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES BEGIN	SAINT-MANDE	PUBLIC	0	0
CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE GASTON METIVET	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	PRIVE	0	2
FOYER EMILE HENRI CATELAND	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	ESPIC	2	2
LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE	SAINT-MAURICE	PUBLIC	0	1
HOPITAL PRIVE DE THIAIS	THIAIS	PRIVE	0	2
INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNE	VALENTON	ESPIC	0	0
CLINIQUE DE VILLECRESNES	VILLECRESNES	PRIVE	0	2
GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD	VILLEJUIF	PUBLIC	0	0
GUSTAVE ROUSSY	VILLEJUIF	ESPIC	0	0
HOPITAL PAUL BROUSSE	VILLEJUIF	APHP	0	0
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	PUBLIC	0	1
CLINIQUE DU DOCTEUR BOYER	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	PRIVE	2	2
POLYCLINIQUE DE VILLENEUVE SAINT-GEORGES	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	PRIVE	0	0
CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE DE VILLIERS SUR MARNE	VILLIERS-SUR-MARNE	ESPIC	0	1
HOPITAL PRIVE DE VITRY	VITRY-SUR-SEINE	PRIVE	0	1

Les associations agréées d'usagers pour représenter les usagers proposent la candidature du bénévole à la Délégation départementale de l'ARS (ARS-DD94-CDU@ars.sante.fr). Avant le dépôt de candidature, le candidat peut contacter l'établissement pour toute question sur le fonctionnement de la CDU. La délégation de l'ARS pourra ensuite procéder à la désignation si la candidature est valide.

Tout nouveau représentant des usagers devra ensuite suivre la formation dite de base (2 jours) dans les 6 mois suivants la désignation.

Cette liste est à jour au 26 octobre 2020, des candidatures peuvent-être en cours sur ces postes.

Une mise à jour de cette liste sera mise sur le site de l'ARS IDF.

Retrouver la procédure complète de désignation sur le [site de l'ARS IDF](#)